

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

PRINTEMPS
2026

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

À la suite des dernières élections municipales, le conseil a été renouvelé. Si la présence d'une seule liste rendait l'issue de ce scrutin largement prévisible, ce rendez-vous démocratique n'en demeure pas moins un moment important de la vie communale. Il témoigne aussi, à sa manière, de la confiance accordée au travail conduit par l'équipe municipale et à la poursuite des projets engagés au service de notre village et de ses hameaux. Je tiens à remercier chaleureusement les Saint-Martinoises et les Saint-Martinois pour leur participation et pour l'attention qu'ils portent à la vie de notre commune.

Cette nouvelle mandature s'inscrit dans la poursuite des projets engagés, avec une équipe municipale partiellement renouvelée. Ce nouvel équilibre permet d'associer l'expérience acquise au fil des années à de nouveaux regards, au service de Saint-Martin et de ses habitants.

Je souhaite adresser mes remerciements sincères aux élus qui ne poursuivent pas l'aventure municipale: **Maggy Grégoire, Pierre Bianco et Jean-Fabien Darotte**, pour leur implication et le temps consacré à la commune au cours des années passées.

J'ai également une pensée toute particulière pour **Mathieu Pellegrin**, disparu à l'automne dernier des suites d'une longue maladie. Son engagement et son attachement à Saint-Martin resteront dans nos mémoires.

Je souhaite enfin la bienvenue à **Eliane Bianco, Marcia Espinosa, Joana Figuiere et Débora Reynier**, qui rejoignent aujourd'hui l'équipe municipale. Leur engagement vient enrichir le travail collectif.

Cette nouvelle édition de *L'Écho de Saint Martin* vous permettra de retrouver les principaux sujets qui rythment ce printemps. Vous y découvrirez également un point d'étape sur les projets en cours, ainsi qu'une présentation de la nouvelle organisation des commissions municipales et de la répartition des responsabilités au sein de l'équipe des élus, afin que chacun puisse identifier plus facilement ses interlocuteurs.

Je vous souhaite une belle lecture ainsi qu'un agréable printemps !

Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



SOMMAIRE

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS	3
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RESUMÉ	4
ÉTAT CIVIL	8
TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS	9
• La nouvelle antenne multi-opérateurs	
• Défibrillateurs	
• Fibre et démantèlement du réseau de cuivre	
• Nouvelle école	
PRÉVENTION ET CADRE DE VIE	12
• Chiens laissés en liberté : un rappel au civisme et à la réglementation	
• L'emploi du feu (brûlage de déchets verts)	
• Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)	
• Luttons ensemble contre le frelon asiatique!	
L'ÉCHO DE LA BLIBIO	17
LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS	19

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE :

- Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM :

04 90 04 80 21 ou mail : contact@sirtom-apt.fr

Déchetterie de Viens :

04 90 76 52 92, ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.



CCPAL :

04 90 04 49 70 ou mail : contact@paysapt-luberon.fr
(Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)



LA MAISON FRANCE SERVICES :

Le guichet mobile «Le Lien» qui vous accompagne dans vos démarches administratives est présent à St Martin le 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h. Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@payapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par le Parc Naturel Régional du Luberon aux habitants du territoire ont lieu tous les quinze jours en mairie. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

LE SERVICE CNI & PASSEPORTS

Infos pratiques : que ce soit pour votre première demande ou pour faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport nous vous rappelons quelques modalités essentielles. Vous devez:

- Faire votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS
- Prendre rendez-vous via notre site ou celui de l'ANTS
- Venir munis de photos agréées **de moins de 6 mois**.

Le service vous accueille sur rendez-vous.

Tous les autres détails, titre pour mineur, renouvellement pour vol, etc vous sont expliqués sur notre site www.saintmartindecastillon.fr rubrique Accès Direct - CNI & passeport.

Si vous avez des difficultés avec internet, contactez Marie à l'accueil au 04 90 75 20 08. Elle vous guidera avec bienveillance.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Vous trouverez ci-dessous un **résumé des principales délibérations adoptées par le conseil municipal** au cours de ces derniers mois.

Ce format synthétique a pour objectif de mettre en lumière les décisions les plus marquantes pour la vie de la commune et le quotidien des habitants.



Pour consulter l'**intégralité des délibérations et procès-verbaux**, vous pouvez :

- les consulter en mairie aux horaires habituels d'ouverture ;
- retrouver les procès-verbaux en ligne sur le site de la commune :
<https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>

Séance du 28 janvier 2026

Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA (DRAC) pour intervention d'un archiviste sur la commune

Dans le cadre de l'accompagnement déjà engagé avec le Centre de Gestion de Vaucluse, il est prévu qu'un archiviste spécialisé intervienne 10 jours par an pendant 3 ans. Cette mission permettra d'améliorer l'organisation des archives, d'en garantir une meilleure conservation et de faciliter leur consultation.

Le coût de cette opération est estimé à 2 500 € par an, soit 7 500 € sur 3 ans.
La DRAC pourrait participer à hauteur de 30 %, soit 750 € par an (2 250 € sur 3 ans).

Délibération adoptée à l'unanimité ✓

Urbanisme – Classement de la parcelle AZ 90 dans le domaine public

Située en agglomération, en bordure de la RD 35, cette parcelle de 162 m² est déjà utilisée de façon continue comme espace public. Elle accueille à la fois un parking ouvert au public et un escalier piéton reliant les routes départementales D35 et D48.

Cette décision permet de mettre en cohérence la situation juridique avec l'usage réel du site, déjà utilisé quotidiennement par les habitants et les visiteurs.
Le classement dans le domaine public garantit également la protection durable de cet espace au service du public.

Délibération adoptée à l'unanimité ✓

Travaux-voirie – Autorisation d'implantation de canalisations souterraines d'eaux usées sur la parcelle A340

Cette canalisation, réalisée en 2018 dans le cadre de l'installation du dispositif d'assainissement du hameau, avait déjà fait l'objet d'une autorisation du maire. La délibération permet aujourd'hui de sécuriser juridiquement cette implantation en créant une servitude officielle, qui pourra être enregistrée auprès des services fonciers.

Cette démarche garantit la pérennité du réseau d'assainissement existant et facilite sa gestion future.
Les éventuels frais de notaire ou de géomètre resteront à la charge du syndicat des copropriétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité ✓

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Urbanisme - Prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme portant suppression des emplacements réservés n° 1.3 et 2.1

Le conseil municipal a engagé une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de supprimer deux emplacements réservés devenus sans objet.

Le premier, n° 2.1, concernait un projet de maison des aînés / résidence seniors, qui n'est aujourd'hui plus envisagé. Le second, n° 1.3, est devenu inutile depuis son acquisition par la commune en septembre 2025.

Cette mise à jour permettra d'adapter le document d'urbanisme à la réalité actuelle des projets communaux, en supprimant ces réserves du plan de zonage et des pièces écrites du PLU.

Conformément à la procédure, dès qu'il aura reçu l'avis des autorités environnementales, le dossier sera mis à la disposition du public pendant un mois en mairie, afin que chacun puisse le consulter et formuler d'éventuelles observations avant son approbation définitive.

Délibération adoptée à l'unanimité ✓

Finances - Adoption du C.F.U. (Compte Financier Unique) - exercice 2025 - budget principal et budget annexe transports scolaires

Ce document budgétaire, qui remplace désormais le compte administratif et le compte de gestion, permet de dresser le bilan complet de l'année écoulée : recettes perçues, dépenses réalisées, investissements engagés et résultats reportés.

Présenté par Laurent BERTEL, adjoint délégué aux finances, en l'absence de Madame le Maire conformément à la réglementation, ce compte confirme la concordance des écritures entre la commune et le comptable public, ainsi que la sincérité des restes à réaliser. L'adoption du CFU permet d'arrêter définitivement les comptes 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité ✓

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		55 978,77		36 354,86		92 333,63
Opérations de l'exercice	832 542,08	842 580,07	223 862,32	106 663,39	1 056 404,40	949 243,46
TOTAUX	832 542,08	898 558,84	223 862,32	143 018,25	1 056 404,40	1 041 577,09
Résultats de clôture		66 016,76	80 844,07		14 827,31	
Restes à réaliser				82 800,00		82 800,00
TOTAUX CUMULES	832 542,08	898 558,84	223 862,32	225 818,25	1 056 404,40	1 124 377,09
RESULTATS DEFINITIFS		66 016,76		1 955,93		67 972,69

BUDGET ANNEXE - TRANSPORTS SCOLAIRES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 649,71		131 267,14		132 916,85
Opérations de l'exercice	60 934,72	67 696,49		11 252,24	60 934,72	78 948,73
TOTAUX	60 934,72	69 346,20		142 519,38	60 934,72	211 865,58
Résultats de clôture		8 411,48		142 519,38		150 930,86
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	60 934,72	69 346,20		142 519,38	60 934,72	211 865,58
RESULTATS DEFINITIFS		8 411,48		142 519,38		150 930,86

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 2 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 ne sera approuvé que lors de la prochaine réunion du conseil municipal, qui se tiendra après la parution de ce numéro.

Nous pouvons toutefois d'ores et déjà vous présenter l'architecture des commissions de travail des élus, leur rôle ainsi que les membres qui les composent. Cette présentation vous permettra d'identifier plus facilement les interlocuteurs en charge des différents dossiers communaux. ✓

Le conseil municipal a structuré son travail autour de huit commissions thématiques, chargées de préparer les projets, suivre les dossiers et accompagner la mise en œuvre des actions du mandat.

1. Commission Travaux – Voirie – Bâtiments

Programmation et suivi des travaux communaux, entretien de la voirie et du patrimoine bâti, gestion et entretien des chemins ruraux, amélioration énergétique des bâtiments et suivi des équipements communaux.

2. Commission Finances – Prospective – Financements

Préparation budgétaire, analyse financière des projets, prospective pluriannuelle, recherche de subventions et financements.

3. Commission Agriculture – Ruralité

Relations avec les exploitants agricoles, suivi des questions foncières agricoles, valorisation des circuits courts et préservation de l'identité rurale de la commune. La commission pourra également mener une réflexion sur les questions d'agrivoltaïsme et PV au sol notamment dans le cadre de la révision du PLU.

4. Commission Urbanisme et Prévention des risques majeurs

Suivi des dossiers d'urbanisme et de la révision du PLU, réflexion sur l'aménagement du village, mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et actions de prévention des risques.

5. Commission Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse

Suivi du fonctionnement de l'école, restauration scolaire, accueil périscolaire et de loisirs, transports scolaires, relations avec les enseignants et les familles.

6. Commission Culture – Vie associative

Relations avec les associations, organisation des manifestations culturelles, valorisation du patrimoine communal.

7. Commission Sports – Équipements de loisirs

Suivi de la piscine municipale, des équipements sportifs et des aires de loisirs, développement et accompagnement des activités sportives notamment de plein air.

8. Commission Qualité de vie & Solidarités

Actions sociales en lien avec le CCAS, lutte contre l'isolement, projets intergénérationnels (notamment le P'tit Atelier), actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité, notamment par la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Commission	Vice-président(e)	Membres
Travaux – Voirie – Bâtiments	Gaby GONTERO	Le Maire, Gaby GONTERO, Pascal DELAN, Laurent BERTEL, Eliane BIANCO, Thierry ESTELLE
Finances – Prospective – Financements	Juliette GIOVALE	Le Maire, Juliette GIOVALE, Gaby GONTERO, Alain RIVOAL, Pascal DELAN, Laurent BERTEL
Agriculture – Ruralité	Joana FIGUIERE	Le Maire, Joana FIGUIERE, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Emilien DHAZE
Urbanisme et Prévention des risques majeurs	Laurent BERTEL	Le Maire, Laurent BERTEL, Pascal DELAN, Juliette GIOVALE, Gaby GONTERO, Thierry ESTELLE, Nicolas REBECHE
Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse	Nicolas REBECHE	Le Maire, Nicolas REBECHE, Juliette GIOVALE, Emilien DHAZE, Danièle PASCAL, Débora REYNIER
Culture – Vie associative	Alain RIVOAL	Le Maire, Alain RIVOAL, Juliette GIOVALE, Joana FIGUIERE, Nicolas REBECHE
Sports – Équipements de loisirs	Pascal DELAN	Le Maire, Pascal DELAN, Débora REYNIER, Alain RIVOAL, Joana FIGUIERE
Qualité de vie & Solidarités	Nathalie RICHAUD	Le Maire, Nathalie RICHAUD, Joana FIGUIERE, Eliane BIANCO, Laurent BERTEL



Comme indiqué précédemment, chaque compte rendu présenté dans L'Écho de Saint Martin met désormais en avant l'essentiel des décisions prises, en les présentant de la manière la plus synthétique possible. Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les procès-verbaux sont également mis en ligne sur le site de la commune après leur approbation. Le procès-verbal du conseil du 2 avril 2026 sera approuvé lors de la prochaine séance prévue au 23 avril 2026.

ÉTAT CIVIL

Naissances :



- Ava PEDROCCHI fille de PEDERSIN Charlène et PEDROCCHI Mikaël est née le 11 juillet 2025
- Isaac CLIN GOUDJIL fils de GOUDJIL Sabrina et CLIN Wakan est né le 4 octobre 2025

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents

Mariages :

- Axel VIALE et Agathe LE TURCQ se sont unis le 10 juillet 2025
- Steeve GIRARD et Laury RESERVE se sont unis le 20 septembre 2025



Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

Décès :

- Monsieur Michel AVENTINI est décédé le 1er août 2025
- Monsieur Mathieu PELLEGRIN est décédé le 27 septembre 2025
- Madame Marie Jo GRANGE veuve KONTIS est décédée le 29 septembre 2025
- Madame Christiane VIAL épouse SIGAUD est décédée le 18 novembre 2025
- Madame Michelle CORDIER veuve SAMUEL est décédée le 18 décembre 2025
- Madame Josette DURAND veuve FARNET est décédée le 29 décembre 2025

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches des défunts.



TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

LA NOUVELLE ANTENNE MULTI-OPÉRATEURS Une meilleure couverture mobile pour la commune



Vous l'aurez sans doute tous remarqué : un "arbre" d'un genre un peu particulier a très rapidement poussé derrière le hangar communal.

Il s'agit en réalité d'une antenne GSM multi-opérateurs, accueillant actuellement quatre réseaux mobiles. Cette installation a été réalisée par la société Free, qui a également pris en charge l'intégralité du financement des travaux.

Ce nouvel équipement s'inscrit dans le cadre du programme national de résorption des zones de faible couverture mobile, plus communément appelées zones blanches.

Notre village, identifié comme prioritaire au regard de ces difficultés de réception, a ainsi pu bénéficier de ce renforcement des moyens de communication.

Afin de mieux intégrer ce mât de 15 mètres de hauteur dans le paysage, la commune a demandé qu'il soit habillé pour prendre l'apparence d'un arbre, afin de limiter son impact visuel dans l'environnement immédiat.

Les premiers retours recueillis auprès des habitants et usagers font déjà état d'une amélioration sensible de la qualité des communications mobiles.



Une avancée concrète pour le confort du quotidien, l'attractivité du village et la sécurité des habitants.



DEUX DÉFIBRILLATEURS DÉSORMAIS ACCESSIBLES SUR LA COMMUNE

La commune a récemment renforcé son équipement en défibrillateurs.

Jusqu'à présent, un seul appareil était disponible sur la commune, mais celui-ci était devenu obsolète. La municipalité a donc choisi de le remplacer par un équipement neuf, tout en procédant à l'acquisition d'un second défibrillateur afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire communal.

-  Le premier défibrillateur est installé dans le village, sur le bâtiment des sanitaires publics, à proximité de la future école.
-  Le second est désormais disponible au hameau du Boisset, sur le bâtiment de l'école maternelle.

Les deux appareils sont accessibles directement depuis la voie publique, afin de pouvoir être utilisés rapidement en cas d'urgence, à toute heure.

En cas d'arrêt cardiaque, les premières minutes sont décisives. Ces équipements, simples d'utilisation grâce à leurs consignes vocales, permettent d'agir immédiatement dans l'attente de l'arrivée des secours.



IMPORTANT :
En cas d'urgence, appelez
immédiatement le 15 avant toute
intervention.

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

FIN DU RÉSEAU CUIVRE - ANTICIPEZ VOTRE PASSAGE À LA FIBRE

Depuis le 31 janvier 2026, le réseau historique en cuivre est fermé commercialement sur la commune.

Concrètement, cela signifie que **les opérateurs ne proposent désormais plus de nouvelles offres ADSL ou de téléphonie sur cuivre**. Les abonnements existants continueront encore quelques mois, avant la fermeture technique définitive du réseau.

Le réseau fibre optique devient désormais le réseau de référence pour l'accès à internet, à la téléphonie et aux services numériques du quotidien.

Les habitants qui utilisent encore l'ADSL sont invités à anticiper dès maintenant leur passage à la fibre, afin d'éviter toute interruption future de service.

Une aide financière est possible pour le raccordement. Un dispositif national d'aide au raccordement à la fibre est désormais ouvert à toutes les communes depuis le 1er mars 2026, y compris Saint-Martin-de-Castillon.

Cette aide, destinée aux particuliers, peut prendre en charge de 400 € à 1 200 € de travaux, selon la complexité du raccordement.

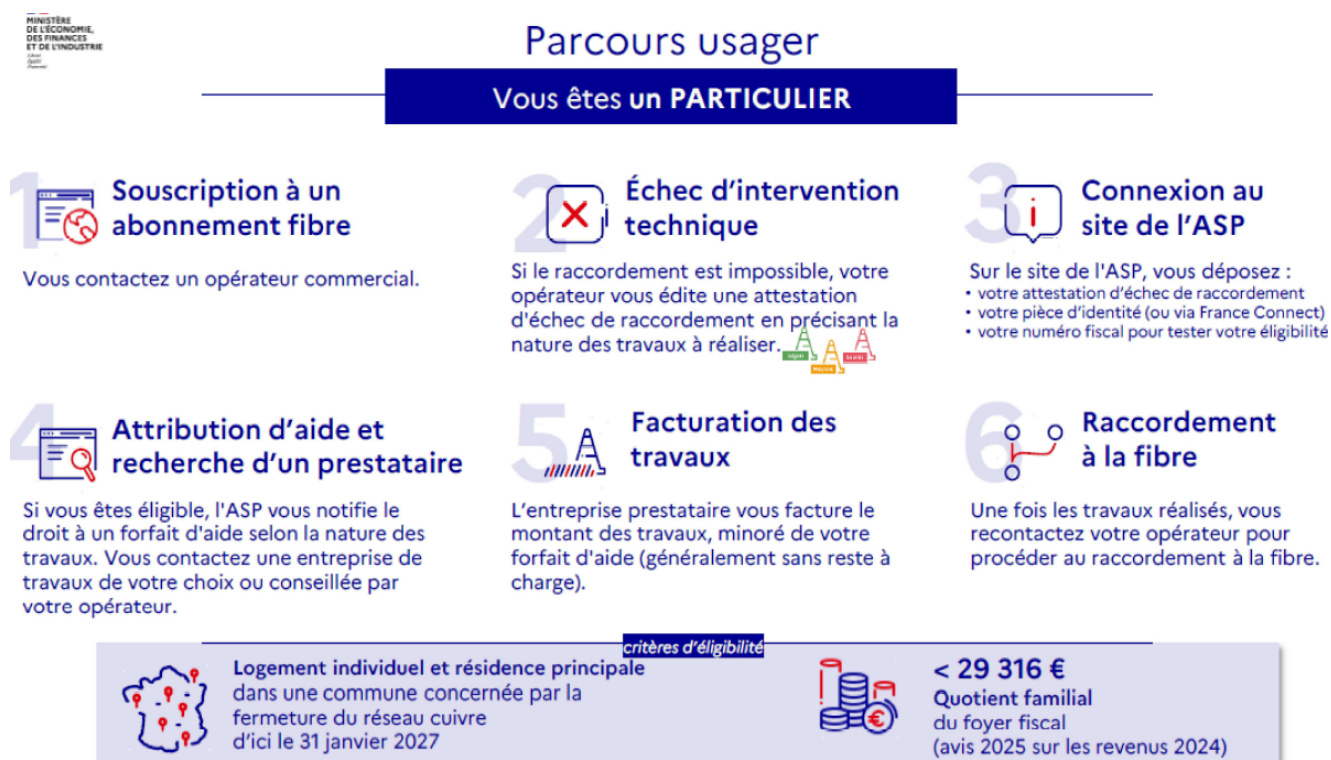
Le réseau fibre est déployé jusqu'en limite du domaine public, généralement en bordure de propriété.

Lorsque l'habitation est située en retrait, au bout d'un chemin privé ou dans un secteur isolé, des travaux complémentaires sur la partie privative peuvent être nécessaires, avec parfois un coût supplémentaire.

Ce dispositif permet justement d'accompagner ces situations, fréquentes dans notre commune et ses hameaux.

L'aide concerne les résidences principales individuelles, sous condition de ressources, avec un quotient familial inférieur à 29 316 €.

Voici l'infographie pratique détaillant les étapes du parcours usager et les démarches à suivre :



TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

PASSAGE À LA FIBRE - ÉLIGIBILITÉ - AVOIR UNE ADRESSE UNIQUE

Pour que le raccordement à la fibre optique puisse être effectué, il est demandé que chaque habitation soit identifiée par son numéro dans la voie concernée.

La commune a réalisé un important travail pour compléter l'adressage dans toutes les voies ne disposant pas de nom et/ou de numéro, et a mis à disposition des habitants une plaque portant leur numéro.

Nous invitons toutes les personnes qui ne l'ont pas encore fait à se rendre en mairie afin de récupérer leur plaque.



PASSAGE À LA FIBRE - LA MAIRIE VOUS ACCOMPAGNE

Pour les habitants qui souhaitent être accompagnés dans leurs démarches, Laurent BERTEL, adjoint, pourra vous aider à :

- ✓ *comprendre votre situation de raccordement*
- ✓ *vérifier votre éligibilité*
- ✓ *vous orienter dans la demande d'aide*
- ✓ *faciliter les échanges avec les opérateurs si nécessaire*

N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

NOUVELLE ÉCOLE

Les travaux se poursuivent et avancent : la future école du village sort déjà de terre ! Le chantier progresse à bon rythme et tout laisse à penser que les élèves pourront investir leurs nouveaux locaux avant la fin de l'année.

Cette école leur permettra de bénéficier de conditions d'apprentissage de grande qualité. La nature des matériaux employés pour sa construction, ainsi que son concept novateur sur le plan environnemental, procureront un confort réel par rapport au bâtiment actuel.

Vous avez également pu constater que les aires de jeux sont préservées et continueront d'accueillir petits et grands, tout comme les manifestations festives qui font vivre ce lieu au cœur de la commune.

Dans les prochaines semaines, les interventions vont s'intensifier avec la succession de nombreuses entreprises. Le gros œuvre et la couverture seront rapidement finalisés, marquant une étape décisive du chantier.

Rendez-vous cet automne pour l'inauguration !



PRÉVENTION ET CADRE DE VIE

CHIENS LAISSÉS EN LIBERTÉ ET DÉJECTIONS : UN RAPPEL AU CIVISME ET À LA RÉGLEMENTATION

La mairie est régulièrement destinataire de **plaintes concernant des chiens laissés en liberté dans le village ainsi que des déjections canines non ramassées sur l'espace public.**

Il est important de rappeler que **le fait de vivre à la campagne ne dispense pas du respect des règles applicables à tous.**

Les rues du village, les placettes, les escaliers, les abords des habitations et les espaces publics doivent rester des lieux sûrs et agréables pour chacun.

La divagation des chiens est interdite

Conformément à l'**article L.211-23 du Code rural et de la pêche maritime**, un chien est considéré en état de divagation dès lors qu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qu'il se trouve hors de portée de voix ou à plus de 100 mètres de son propriétaire.

En conséquence, les propriétaires sont invités à garder leur chien sous contrôle permanent et à le tenir en laisse dans le village lorsque la situation l'exige.



Les déjections doivent être ramassées !

Les déjections laissées sur les trottoirs, les placettes, les chemins piétons ou à proximité immédiate des habitations sont une source légitime de mécontentement pour les riverains.

Ramasser les déjections de son animal est un **geste élémentaire de respect du voisinage, de propreté et de salubrité publique.**

Le geste est simple:

- *Enfilez un sac comme un gant*
- *Ramassez la déjection*
- *Retournez le sac et fermez-le*
- *Il suffit de jeter le tout dans une poubelle*



Un village agréable, c'est l'affaire de tous.

Saint-Martin-de-Castillon et ses hameaux ont la chance d'offrir un cadre de vie exceptionnel. Le respect de règles simples concernant les animaux de compagnie participe pleinement au **bien vivre ensemble, au respect des voisins et à la tranquillité de tous.**

La municipalité remercie les propriétaires d'animaux pour leur vigilance et leur sens des responsabilités.

PRÉVENTION ET CADRE DE VIE

L'EMPLOI DU FEU (BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS)

A Saint Martin de Castillon comme dans le reste du département de Vaucluse, l'emploi du feu ou brûlage des déchets verts, est réglementé par l'arrêté préfectoral n°2013030-0006 du 30 janvier 2013. Il est impératif de respecter les périodes où le brûlage est autorisé.

Périodes où l'incinération des déchets verts est possible:

(uniquement dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage et lorsque les déchets verts sont issus à l'exploitation agricole):



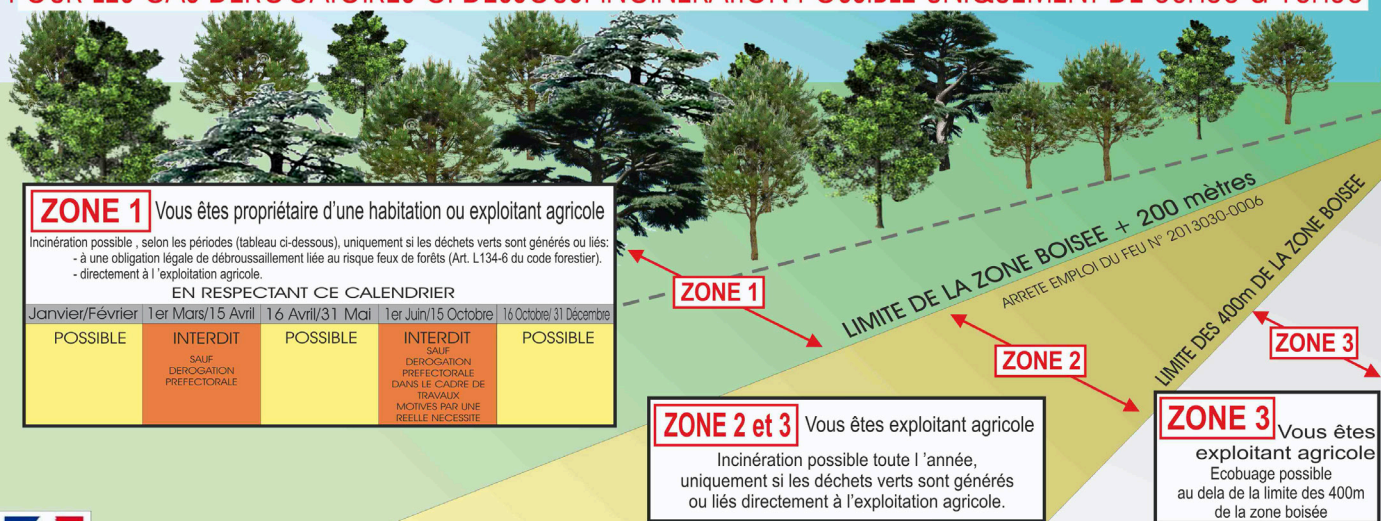
- en Janvier et février
- du 16 avril au 31 mai
- du 16 octobre au 31 décembre

Seuls les agriculteurs et les personnes soumises à l'obligation légale de débroussaillage sont autorisés à brûler leurs déchets verts pendant les périodes autorisées. Il est rappelé que l'incinération de déchets verts doit être liée :

- à une obligation légale de débroussaillage au titre du code forestier ;
- directement à l'exploitation agricole : elle consiste au brûlage sur la parcelle exploitée des résidus de tailles, de coupes, ou d'arrachages qui ne peuvent pas être valorisés. Cette action est possible uniquement sur les parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations sociales agricoles ou sur les parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant ;
- à la gestion forestière ;
- à une obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie prescrite par arrêté de l'autorité compétente.

TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT
(infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30



DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

<http://www.vaucluse.gouv.fr/la-reglementation-relative-a-l-a6266.html>

Validé en Sous Commission feux de forêts du 11.12.2014

PRÉVENTION ET CADRE DE VIE

LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

L'arrêté préfectoral relatif aux **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** en Vaucluse a été mis à jour le 22/10/2025.

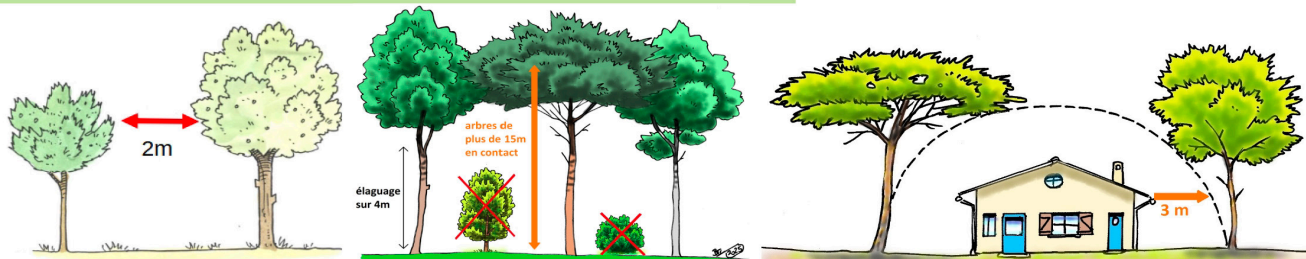
POURQUOI CETTE RÉVISION ?

Objectifs initiaux des OLD : Ces obligations visaient principalement à assurer la protection des biens, des personnes ainsi que des personnels des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Nouvel objectif intégré : Ce nouveau cadre reprend les règles déjà existantes tout en intégrant de **nouvelles dispositions visant à mieux prendre en compte la préservation de l'environnement**.

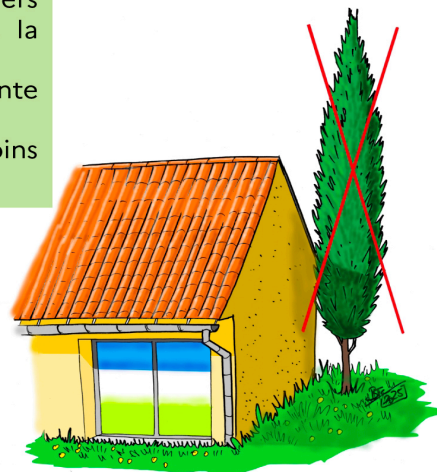
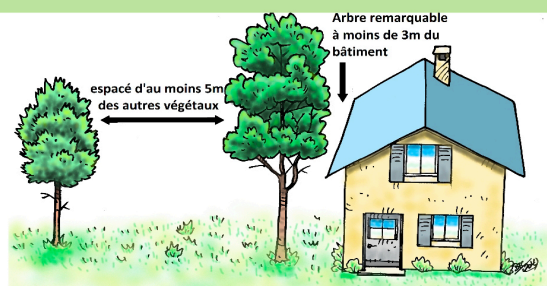
Les mesures qui ne changent pas

- Le débroussaillage doit être fait **sur 50m** autour des enjeux localisés.
- Les végétaux doivent être **tenus à 2m** les uns des autres.
- Les arbres **de plus de 15m** peuvent être conservés même si les houppiers se touchent. Cependant, ils doivent être élagués sur 4m depuis le sol et aucune autre végétation ne doit se trouver en dessous.
- Aucun végétal ne doit être situé à **moins de 3m** des ouvertures et éléments de charpente apparents du bâti.



Les nouvelles mesures relatives à la préservation de l'environnement

Pour plus de souplesse et notamment satisfaire les particuliers possédant un **arbre remarquable** à proximité du bâti (< 3m), la possibilité de conserver ces arbres a été ajoutée au nouvel arrêté. Cette exemption n'est pas valable pour les cyprès, essence qui présente un risque plus élevé que les autres. Les arbres ainsi conservés doivent néanmoins être éloignés d'au moins 5m des autres arbres et arbustes.



PRÉVENTION ET CADRE DE VIE

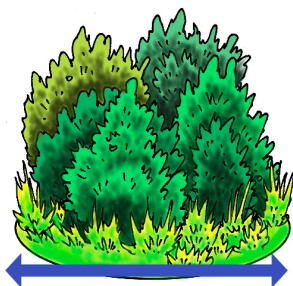
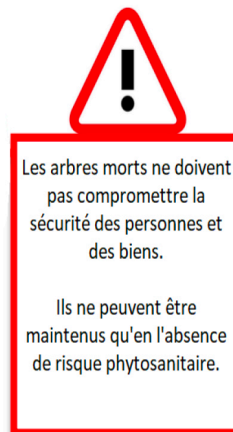
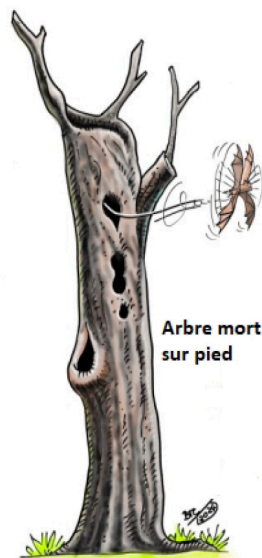
LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

La prise en compte de la biodiversité passe par un assouplissement des travaux de débroussaillage et permet dorénavant la conservation de **bois morts au sol** et la préservation d'**arbres morts sur pieds**.

Si présents, les **arbres possédant des cavités** doivent être maintenus en priorité.

Dans le cadre de la protection des espèces protégées et menacées, **l'usage d'engins lourds** pour le débroussaillage est limité à certaines conditions, notamment pour les travaux de premières ouvertures en zone naturelle.

Pour plus de précision, voir les articles 3.2 et 3.3 de l'arrêté du 22/10/25.

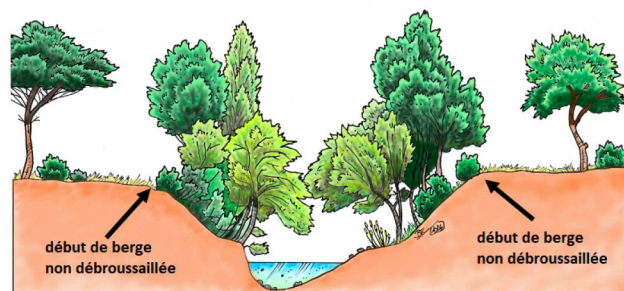


5 m de diamètre

Dans un but de créer des zones refuge au sein de la surface à débroussailler, au moins un **îlot non débroussaillé** doit être maintenu. Ces zones refuge ne devront cependant pas dépasser 5 mètres de diamètre, pour limiter la formation de zones fortement combustibles et ne pas créer de connexion entre les enjeux humains et bâtis et la forêt.

Les **berges des cours d'eau**, où la biodiversité est plus riche, sont désormais exemptées d'OLD. Dans le cas où les berges ne sont pas visibles, la zone non débroussaillée devra faire 10 mètres de largeur depuis le bord du lit mineur du cours d'eau.

Sont concernés les cours d'eau identifiés au titre de la Police de l'eau, voir le lien : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques/Eau-et-milieux-aquatiques/Politique-de-l-eau-Objectifs-et-planification-Acteurs-et-enjeux-Cartographies/Zonages-reglementaires-et-cartographie/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-au-titre-de-la-police-de-l-eau>



Illustrations :

ONF pôle DFCI 06-83, Bruno Teissier du Cros



Le débroussaillage constitue un enjeu essentiel pour limiter la propagation des incendies, faciliter l'intervention des secours, protéger les biens et les personnes, améliorer la sécurité de tous.

Ne pas débroussailler son terrain, c'est se mettre en danger : un terrain mal débroussaillé, c'est davantage de combustible aux abords de l'habitation, un feu qui va se propager plus rapidement et intensément. Les constructions et leurs habitants sont alors en danger. C'est aussi mettre en danger les services d'incendie et de secours.

PRÉVENTION ET CADRE DE VIE

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

C'est le bon moment pour piéger les frelons asiatiques. Les mois d'avril et mai sont la meilleure période pour piéger les fondatrices qui sortent d'hibernation.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*), espèce invasive arrivée en France dans les années 2000, représente une menace pour la biodiversité et nos abeilles.

Sa prolifération rapide nécessite une mobilisation collective.

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique se distingue par :

 *Un thorax noir*

 *Des pattes jaunes à l'extrémité*

 *Une bande orangée sur l'abdomen*

À ne pas confondre avec le frelon européen, plus gros et avec un abdomen majoritairement jaune.



Que faire si vous repérez un nid ?



Ne tentez jamais de le détruire vous-même. Cela peut être dangereux.

Signalez-le immédiatement à une entreprise spécialisée pour une intervention sécurisée.

Les nids sont souvent situés en hauteur dans les arbres ou sous les toitures, mais ils peuvent aussi se trouver dans des haies, d'où l'importance de faire attention quand on veut travailler dans son jardin.

Son nid peut être sphérique et mesurera 60 cm de diamètre, ou bien ovulaire pouvant alors mesurer jusqu'à 1 mètre de haut.

Posez votre piège à frelon asiatique !

La commune encourage les habitants à signaler les nids et à installer des pièges au printemps. Le piégeage au printemps est efficace pour capturer les reines fondatrices, évitant ainsi la création de nouveaux nids.

Pour piéger efficacement les frelons asiatiques tout en évitant d'attirer les abeilles, il faut utiliser un appât spécifique qui repousse ces dernières. L'objectif est d'utiliser un mélange attractif pour les frelons, mais peu intéressant pour les abeilles.

Les bons ingrédients à mélanger, remplir la moitié d'une bouteille en plastique et pendre dans un arbre ou sous un auvent :

 1/3 Bière brune : très attractive pour les frelons

 1/3 Vin blanc : un répulsif efficace contre les abeilles

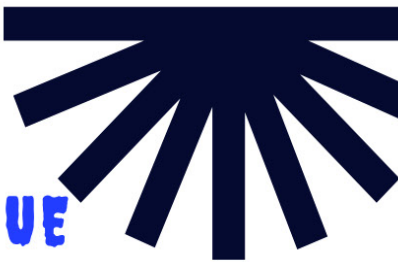
 1/3 Sirop sucré (grenadine, cassis, miel dilué)



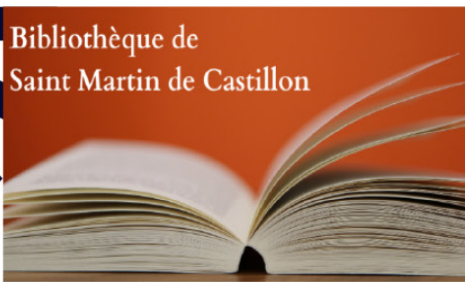
De nombreux tutoriels disponibles sur internet vous permettront de fabriquer facilement vos pièges. Et pour les moins bricoleurs, des bouchons à fixer sur une simple bouteille en plastique sont également disponibles dans le commerce, pour environ 1 €.

Encore plus facile de poser vos pièges !

L'ECHO DE LA BIBLIO
DES NOUVELLES
DE LA BIBLIOTHEQUE
EN IMAGES.....



Bibliothèque de
Saint Martin de Castillon



PRINTEMPS 2026

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

LE MERCREDI 9H/12H - 15H/18H

LE JEUDI ET LE VENDREDI

15H/18H

FERMETURE DU 20 AU 26 AVRIL

TEL

049075751496

MAIL

BIBLIOTHEQUE@SAINTMARTINDECASTILLON.FR

SITE WEB

HTTPS://SAINTMARTINDECASTILLON.FR

HALLOWEN LES 22 ET 29 OCTOBRE 2025



DEUX APRES MIDI LUDIQUES OU NOUS AVONS FABRIQUÉ DES FANTÔMES, DES CHAUVES SOURIS, DES SORCIERES, NOUS NOUS SOMMES DEGUISÉS ET NOUS AVONS MANGÉ DES BONBONS...

MILLE GRUES POUR LA PAIX LE 22 NOVEMBRE 2025

APRÈS L'ENVOI DES GRUES A HIROSHIMA, UNE DÉLÉGATION JAPONAISE EST VENUE EN TOURNÉE EN FRANCE ET S'EST ARRÊTÉE À APT, LES ÉLÈVES AVAIENT PRÉPARÉ DES PRÉSENTS.....



ARBRE DE LA PAIX
REALISE PAR LES ELEVES
DE CM DU VILLAGE
ET REMISE PAR MATTEO



FRESQUE REALISEE PAR LA MATERNELLE
DU BOISSET



HIBAKUSHA
RECU PAR LA MAIRE D'APT

LA RENCONTRE AVEC RAMONA BADESCU LE 12 FEVRIER 2026



**CHAQUE ENFANT DE LA MATERNELLE
A DESSINÉ SON "POMELO , RAMONA A ÉTÉ RAVIE....
ELLE NOUS A COMBLÉ EN HISTOIRES ET ANECDOTES.**



**LES ÉLÈVES DU CM1/CM2 AVAIENT
PRÉPARÉ DES QUESTIONS SUR SON
ALBUM " L'HEURE EGYPTIENNE",
ON A AUSSI LU, ECHANGÉ, VOYAGÉ,
ON S'EST BIEN AMUSÉ...
UNE TRÈS BELLE RENCONTRE.**

PAROLES DE FEMMES SUITE....

LE 26 MARS 2026

**DANS LE CADRE DE CE PROJET, LES ÉLÈVES ONT
ENREGISTRÉ LES TEXTES ECRITS PAR EUX POUR
CETTE OCCASION, SOUS LA TUTELLE
DE CORINE MILIAN.**

**CELLE CI EN A FAIT UN MONTAGE SONORE
ELLE EST VENUE LEUR PRÉSENTER LORS D'UNE
SÉANCE DE BIBLIOTHÈQUE....**

ILS N'OUBLIERONT PAS LE ZINZIN !!!



**PARTAGE DE LECTURE TOUS LES DERNIERS JEUDIS
DU MOIS, EN ASSOCIATION AVEC LE FOYER RURAL.
ON PARLE, ON ÉCOUTE, ON ÉCHANGE, ON DÉBAT
MAIS TOUJOURS DANS LA BONNE HUMEUR.
UN VRAI MOMENT DE CONVIVIALITÉ....**

LE PROCHAIN C'EST LE JEUDI 28 MAI.

TOUTE L'EQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS SOUHAITE UN BEAU PRINTEMPS

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



SAMEDI 25 AVRIL 18h30 - La Strada à la Chapelle des Pénitents



**SAINT MARTIN DE CASTILLON
Chapelle des Pénitents**



Vendredi 8 MAI

- 16h00 - 17h00 : Exposition photo, peinture et objets « Sahara Passion »
Echanges/ Présentation des « Sahariens-La Rahla »
- 17h00 - 19h00 : Conférence-débat « La Tarlam la caravane du sel » (Niger)
proposée par Pierre-Etienne Suet, d'Apt et amoureux du Sahara
- 20h30 - 22h30 : Soirée « Sahara Passion » Projection-débat films documentaires courts
(Algérie, Mauritanie, Tchad) Présentation « Pays d'Apt en Vidéo ».

Samedi 9 MAI

- 10h00 - 17h00 : Exposition photos, peinture « Sahara Passion »
- 17h00 - 18h30 : Conférence-débat « Les Volcans du Hoggar » (Sud Algérie)
proposée par Jean-Marie Dautria, pétrologue
- 20h30 - 22h00 : Films documentaires musicaux
« Les nuits Sahariennes d'Essouk »
« Teshumara, les guitares de la rébellion touareg »
Film Documentaire musical de Jérémie Reichenbach (52')
Grand Prix du film documentaire musical de la SACEM 2007

Dimanche 10 MAI

Journée Nord-Mali

- 10H00 - 17h00 : Exposition « Le peuple Kel Tamasheq »
Présentation des associations Les Sahariens-La Rahla et Pays d'Apt en Vidéo
 - 11h00 - 12h30 : Conférence-débat « Une situation d'otage au Mali » de Daniel Larribe, Géologue
 - 12h30 - 15h00 : Repas saharien sur réservation
 - 16h00 - 17h00 : Films documentaires courts en présence du réalisateur
« La fête du chameau de Tessalit »
« Il était une fois, un village Tamasheq »
« C'était hier »
- Infos et réservations : comiteprovence@orange.fr ou 06 88 96 99 47
Participation libre dans la mesure des places disponibles

Fête du printemps au four à pain 4^e EDITION

Farandrôle

Le Boisset
St Martin De Castillon

12h concert

Rémi Journeaux
auteur-compositeur

DIMANCHE 03 MAI 2026

**VIDE-GRENIERS
FOURNEES
dans le four à pain**

Cuisson des pâtons avant 11h

VIDE-GRENIERS dans les rues

fournée de PAIN jusqu'à 11h
autres cuissons au four à partir de 12h

12h Apéro et déjeuner en musique
à la buvette : en-cas, boissons et grillades

Contact resa. exposants 06 65 07 11 75

Animations gratuites pour les enfants

SAINT MARTIN DE CASTILLON

LE COMITÉ DES FÊTES RENAÎT !

Festif, musical et gourmand

VENDREDI 8 MAI 2026

à partir de 12h00
Cours de l'école

MENU

APÉRITIF ***

GRILLADES & POMMES DE TERRE À LA BRAISE ***

SALADE & FROMAGE ***

DESSERT & CAFÉ

Adulte 22 €
Enfant 11 €
- de 6 ans gratuit

Réservation avant le 29 avril 2026

Contactez Pierre 06.73.34.87.26,
Laurence 06.84.81.95.57 ou Sébastien 06.15.83.17.48

Habitants, familles, amis, petits et grands : retrouvons-nous autour d'un moment

Après plusieurs années d'interruption, le comité des fêtes renaît avec une nouvelle équipe de bénévoles motivés et plein d'idées.

Nous saluons chaleureusement l'engagement des personnes qui ont choisi de faire revivre cette association essentielle à la vie locale. N'hésitez pas à venir nombreux soutenir cette belle renaissance.



Photo aérienne du village gracieusement cédée par l'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'APT

*Le prochain numéro
paraîtra à l'été 2026,
accompagné de
L'Écho des Associations*